

5 - Annexes

5b - Annexes sanitaires - Notices

PLU approuvé par délibération du 27 septembre 2016

Modification n°1 approuvée par délibération du 29 janvier 2019

Mise à jour n°1 constatée par arrêté du 12 mars 2020



BAGNEUX

Plan Local d'Urbanisme

Bagneux



Vallée Sud
Grand Paris

1. Eau potable

A Bagneux, la gestion de l'eau potable est une compétence du territoire T2 Vallée Sud Grand Paris déléguée au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et le service est actuellement assuré par la société Valia Eau Île-de-France. En tout, ce sont 38 666 usagers qui sont desservis par le service dans la commune en 2014 (2 851 branchements).

En 2014, 2 024 014m³ d'eau ont été vendus à Bagneux (5 545,2m³/jour), soit 143L/jour/hab.

Volumes consommés en 2013 (m ³)	1 958 466
Volumes consommés en 2012 (m ³)	2 181 240
Volumes moyens annuels consommés sur la période 2012-2014 (m ³)	2 054 573

Source : SEDIF

Les volumes consommés en 2014 doivent être pris avec précaution, compte tenu du changement du logiciel de facturation et de la mise en place du triplélevé, ayant pu engendrer des rattrapages de consommation sur une année. Par ailleurs, les volumes 2013 ont fait l'objet de rectifications, suite à la surévaluation des volumes comptabilisés au tarif grande consommation. La consommation moyenne sur 3 ans donne une valeur plus représentative.

L'eau potable alimentant Bagneux est prélevée au niveau de la Seine à Choisy-le-Roi. En 2014, la qualité de l'eau y était moyenne. Diverses sources de pollution contribuent en effet à détériorer la ressource : rejets urbains liés à l'assainissement, transport fluvial, activités agricoles en amont de la Seine...

Les obligations, de plus en plus sévères, s'appliquant au traitement des eaux usées, engendrent des surcoûts qui se répercutent sur le prix de l'eau payé par l'utilisateur, relativement élevé à Bagneux : 4,33€ TTC le m³ au 01/11/2015. La collecte et le traitement des eaux usées représentent d'ailleurs le principal poste de dépense (1,81 € le m³). Le prix de l'eau à Bagneux suit d'ailleurs une tendance à la hausse. En 2012, il était en effet de 4,09 € TTC le m³ et l'assainissement représentait 1,63€ le m³. Ainsi, la participation de l'assainissement dans le tarif de l'eau est passée de 40,7% en 2012 à 41,2% en 2014, ce qui suppose que son poids dans le prix de l'eau est de plus en plus important.

Des dispositions sont prises au niveau du bassin versant de la Seine et du captage afin de protéger la ressource. Une Déclaration d'Utilité Publique permet par exemple de maîtriser les risques de dégradation de la ressource en eau au niveau du captage de Choisy-le-Roi. La reconquête de la qualité de l'eau de la Seine est par ailleurs engagée via le SDAGE Seine-Normandie et des actions de protection des ressources menées par les producteurs d'eau, comme Phyt'Eaux Cités par exemple.

	Coût distribution (€)	Coût collecte et traitement des eaux usées (€)	Coût organismes publics et TVA (€)	Prix du mètre cube T.T.C. (€)
Bagneux	1,4760	1,8109	1,0336	4,3205

Origine du coût de l'eau au 1^{er} trimestre 2015. Source : SEDIF.

2. Assainissement

Le service de l'assainissement est assuré par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour ce qui concerne la collecte des eaux usées des parcelles situées en bordure des voies comportant un réseau d'assainissement communautaire. Les effluents sont pris en charge à la limite séparative de la parcelle et du domaine public. Cette limite constitue l'origine de la partie publique du branchement d'assainissement. Les effluents sont transportés jusqu'aux collecteurs du réseau départemental.

Les collecteurs du réseau départemental reçoivent les effluents transportés par le réseau communautaire. L'exploitation du réseau d'assainissement départemental, situé sur le territoire de la commune, est affermée par le Département à la SEVESC. Les effluents sont alors transportés jusqu'aux ouvrages du Syndicat Interdépartemental de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Ces derniers ouvrages assurent le transport des effluents jusqu'aux stations d'épuration d'Achères et de Valenton où ils sont traités.

La partie communale du réseau est constituée de 25 km de collecteurs circulaires non visitables d'un diamètre de 200 à 600mm. La partie départementale du réseau est constituée de 20 km de collecteurs circulaires non visitables d'un diamètre de 200 mm à 1000 mm, ou ovoïdes de 1,60 m à 2 mètres de hauteur totale.

Le territoire de la CA Sud de Seine est doté d'un Schéma Directeur d'Assainissement en cours de finalisation. Celui-ci a vocation à définir, délimiter et réglementer la gestion de l'assainissement. Il permet de mettre en place les solutions les mieux adaptées aux contraintes physiques locales et à la typologie de l'habitat. Il se dégage de ce schéma **une volonté d'assurer un assainissement collectif sur l'ensemble du territoire**, conformément à l'arrêté inter préfectoral n°2000/2087 (2000) définissant la carte d'agglomération d'assainissement de la zone centrale de la Région Ile-de-France. Ainsi, aucune zone d'assainissement non collectif n'a été définie à Bagneux.

Les réseaux d'assainissement à Bagneux sont entièrement collectifs et majoritairement unitaires, ce qui nécessite un engagement fort dans la gestion alternative des eaux pluviales afin d'éviter toute saturation des réseaux. **Des problèmes capacitaires des réseaux sont identifiés à Bagneux** nécessitant le renforcement des canalisations (avec pose de canalisations en séparatif) rues Pluchet, Blains, Frères Lumières, Sarrazine, Fontaine, Général Sarrail, Brossolette, Verdun, Bas Longchamps et Lisette.

La géologie du territoire (gypse, marne...) et la présence d'anciennes carrières à Bagneux rendent la gestion par infiltration des eaux pluviales très contraignante. En effet, l'infiltration des eaux pluviales peuvent entraîner la dissolution de la roche et causer l'instabilité du sous-sol (effondrement et affaissement). C'est pourquoi le territoire balnéolais présente assez peu de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales. On recense toutefois quelques aménagements s'inscrivant dans la gestion alternative des eaux pluviales : aménagement de noues paysagères dans l'extension du parc paysager François Mitterrand. Des noues d'infiltration sont également en projet au niveau de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo et dans le site des Mathurins. D'autres dispositifs sont également recensés et permettent une gestion alternative des eaux pluviales en évitant leur infiltration dans les sols et sous-sols : mise en place de toitures végétalisées sur des équipements publics (groupe scolaire Paul Eluard, gymnase du groupe scolaire Marcel Cachin, future centrale géothermique friche de la Lisette).

Seule une partie sud du territoire, correspondant au **bassin versant de la Bièvre, dispose de réseaux séparatifs**, ce qui permet d'éviter la saturation des réseaux et les rejets par débordement dans les milieux récepteurs. Les réseaux d'eaux pluviales étant directement dirigés vers la Bièvre,

cela permet de réduire la charge de la station d'épuration. Cependant, le Schéma d'Assainissement de la CA Sud de Seine mentionne l'existence de problèmes d'inversions de branchement (rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales et inversement).

D'autres dispositifs sont mis en place afin d'éviter la saturation des réseaux. Afin d'écrêter les débits de rejet aux réseaux d'assainissement, il existe en effet plusieurs bassins de rétention enterrés au sein de la commune :

- Passage des Tertres ;
- Passage des Cuverons ;
- Rue Sarraill ;
- Rue Fontaine ;
- ZAC du Moulin Blanchard ;
- Avenue de Garlande.

La Ville s'est engagée vers une optimisation de la gestion des eaux usées et pluviales, en favorisant par exemple la mise en place de réseaux séparatifs dans les zones de projets.

Les eaux usées de Bagneux sont dirigées vers la station d'épuration Seine aval d'Achères. Celle-ci traite les eaux usées sur une vaste zone de collecte. L'usine traite en effet 70% des eaux usées de l'agglomération parisienne (plus de 5 millions d'habitants).

Sa capacité de traitement est de 1 460 000 m³/jour. En 2012, cette capacité autorisée a été dépassée avec un volume d'eaux usées traitées de 1 560 000 m³/jour (rapport SIAAP). La capacité actuelle de la station d'épuration d'Achères ne permet donc pas de faire face aux besoins actuels et futurs et les risques de rejets polluants dans les milieux sont importants.

Un projet de refonte de Seine Aval est à l'étude afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et réduire la quantité d'eau dirigée vers l'usine d'épuration d'Achères. Il est prévu notamment de rediriger une partie des effluents vers d'autres sites en agglomération parisienne. Ces dispositions permettraient de réduire les impacts de l'assainissement du territoire et de la région parisienne sur les milieux naturels.

3. Déchets

La gestion des déchets est une compétence de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine qui en assure le traitement au SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères). A Bagneux, la collecte des déchets ménagers s'effectue principalement au porte-à-porte. La fréquence de collecte est de 2 à 3 fois par semaine selon la densité de population des quartiers : 3 passages par semaine dans les secteurs d'habitat collectif et 2 passages par semaines dans les secteurs d'habitat individuel.

Après collecte, les déchets ménagers sont envoyés à l'usine de traitement d'Issy-les-Moulineaux où ils sont incinérés avec valorisation énergétique.

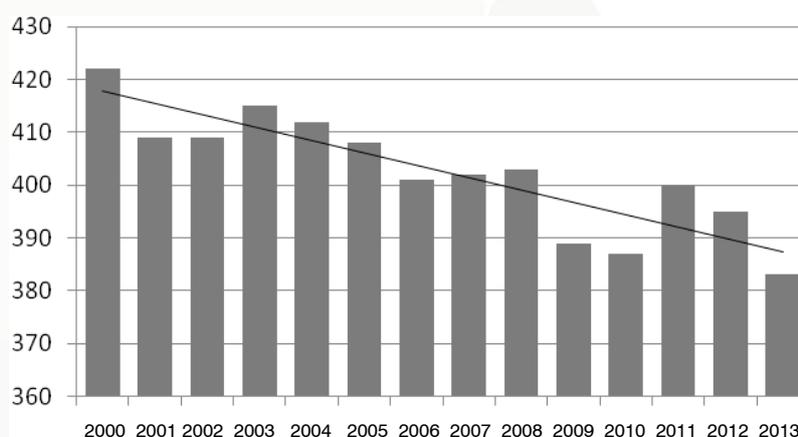
La commune ne dispose pas de déchèterie, la plus proche se situant à Meudon. Une déchèterie mobile gérée par le SYELOM a toutefois été mise en place. Elle s'arrête à Bagneux tous les mercredis et premiers samedis du mois au niveau de la rue Robinson. En 2013, elle a enregistré 2383 visites de balnéolais et collecté 1 297t de déchets (gravats, déchets verts, encombrants, DEEE) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Afin de satisfaire les besoins en déchèterie, améliorer le tri et limiter les dépôts sauvages, la CA Sud de Seine envisage la création d'une déchèterie fixe au sein de son territoire.

En 2013, 55 889 tonnes de déchets ont été produits dans la Communauté d'Agglomération Sud de Seine. Il s'agit d'une production plutôt satisfaisante, la quantité de déchets ménagers produits par habitant dans l'agglomération est en effet inférieure à la moyenne nationale (273kg/hab contre 354kg/hab pour la moyenne française).

D'autre part, la production de déchet s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis 2000. En 2012, la production était de 57 471 tonnes, elle a donc diminué de 2,75% entre 2012 et 2013. La tendance est encore plus forte lorsque l'on rapporte cette production de déchets au nombre d'habitants (-3%).

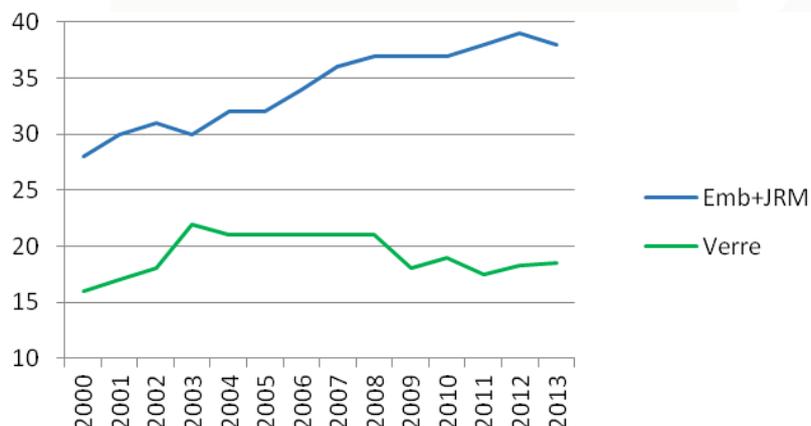
Bien que la tendance globale soit à la baisse, on observe une augmentation importante de la production de déchets de l'agglomération certaines années.

La mise en place du Programme de Prévention des Déchets de l'Agglomération et de l'ouverture de la déchèterie fixe de Meudon à partir de 2011 a permis de stopper la hausse de la production entre 2010 et 2011.



Evolution de la production de déchets par habitant de la CA Sud de Seine (en kg/hab/an). Source : Rapport d'activités de la CA Sud de Seine.

En 2013, la production de déchets recyclables dans la CA Sud de Seine fait de 8471 tonnes par habitant, soit une part de déchets recyclables dans les tonnages globaux de 15,16% en 2013, sensiblement équivalente à la moyenne nationale de 15%. Cette part de déchets recyclables a connu une croissance depuis la mise en place de la collecte sélective (+5% entre 2000 et 2013) et continue à croître, elle fait par exemple de 14,85% en 2012. Cette augmentation de la part de déchets recyclables peut toutefois être corrélée avec l'augmentation de la production de déchets de type emballage et JMR (journaux, magazines et revues papier).



Evolution de la production de déchets recyclables par habitant de 2000 à 2013 (en kg/hab). Source : Rapport d'activités de la CA Sud de Seine.

La marge de progrès du tri sélectif reste encore importante. 35,3% des ordures jetées dans les bacs d'ordures ménagères pourraient être valorisées (recyclables) et 54,4%, correspondant à la part de déchets fermentescible, pourraient être valorisés en compost. Par ailleurs, de nombreuses erreurs de tri subsistent. Il est estimé en effet que 12,66% de déchets non recyclables sont jetés dans les poubelles de tri. Ces chiffres mettent en évidence la nécessité d'informer la population quant à l'existence de bornes d'apport volontaire et de sensibiliser au tri sélectif et au compostage.

Des mesures ont été engagées dans le territoire afin de favoriser le recyclage des déchets. Les déchets verts sont par exemple collectés une fois par semaine et redirigés vers une plateforme de compostage. La CA Sud de Seine subventionne par ailleurs l'acquisition de composteurs pour les particuliers (favorable au recyclage des déchets organiques) : 400 ont été distribués en 2012 dans l'Agglomération.

De même, des bornes d'apport volontaire ont été installées, notamment dans le nord de la commune (Résidence Rond -Point des Martyrs et foyer des jeunes travailleurs) ou sont prévues dans les secteurs de projets (ZAC Ecoquartier Victor Hugo, ZAC de la Fontaine Gueffier).

La Communauté d'Agglomération Sud de Seine s'engage en faveur de l'optimisation de la gestion des déchets. En 2011, elle a lancé un Programme Local de Prévention des Déchets qui fixe des mesures de réduction de la production.

Elle a par ailleurs signé en partenariat avec l'ADEME et la région Île-de-France **un contrat de performance visant à réduire la quantité de déchets produite par habitant et par an de 7% en 5 ans à partir de 2010.**

A Bagneux, les bornes d'apport volontaire du verre sont progressivement enterrées, ce qui facilite la collecte. Des bornes enterrées ont par ailleurs été aménagées dans le Quartier Sud et le quartier Nord, ce qui facilite la collecte.